



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0389

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fondation AJD Maurice Gounon (AJD) - Adhésion à la fondation**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

**Rapporteur : Madame la Conseillère Ait-Maten**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneynre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

**Conseil du 29 juin 2015****Délibération n° 2015-0389**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Fondation AJD Maurice Gounon (AJD) - Adhésion à la fondation**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Fondation AJD Maurice Gounon, reconnue établissement d'utilité publique, a été instaurée par décret du 11 juillet 2007. Elle est issue de la dissolution de l'association loi 1901, "Les Amis du jeudi dimanche", dont la déclaration de constitution avait été enregistrée à la Préfecture du Rhône le 7 avril 1964. Dans le cadre de sa mission de service public, la Fondation se doit de répondre aux exigences de respect des personnes qu'elle accueille et aux engagements pris vis-à-vis des partenaires de l'action sociale et de la protection de l'enfance (Métropole, Départements, État, municipalités, caisses d'allocations familiales -CAF-, missions locales, etc.).

La Fondation gère directement des établissements et services à caractère social habilités par les Départements du Rhône et de la Creuse, le Ministère de la justice (protection judiciaire de la jeunesse), le Ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et la Métropole de Lyon. Sa mission est d'accueillir, éduquer, protéger chaque enfant confié, d'héberger, accompagner, aider les personnes les plus démunies afin de les conduire vers une insertion sociale réussie, d'agir au cœur de la cité auprès des publics 12/25 ans dans le cadre de la prévention spécialisée, d'organiser des séjours de vacances prioritairement pour les enfants de 12/15 ans issus de milieux défavorisés.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ayant transféré les compétences du Conseil général à la Métropole de Lyon, sur le périmètre de celle-ci et le Conseil communautaire du 15 décembre 2014 ayant voté les clés de répartition actées par la Commission locale chargée de l'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) (86,22 % Métropole de Lyon, 13,78 % Département du Rhône), la Métropole de Lyon devient membre de droit de la fondation AJD.

La Métropole de Lyon se substitue au Département du Rhône pour les actions réalisées sur son territoire et doit donc confirmer son adhésion à cette fondation. Aucun montant de cotisation n'est à prévoir ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

**DELIBERE**

**Approuve** l'adhésion de la Métropole de Lyon à la fondation AJD Maurice Gounon par substitution du Département du Rhône.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.**